

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MARS 1848.

Crédit supplémentaire de fr. 1,252,775-75 au Département des
Travaux Publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi que le Gouvernement soumet aujourd'hui à vos délibérations a pour but l'ouverture d'un crédit supplémentaire de fr. 1,252,775-75, destiné à solder des dépenses de l'exercice 1847 et des années antérieures.

La partie de cette somme afférente à l'exercice 1847, s'élève	
à	fr. 1,147,953 20
Celle qui se rapporte aux années antérieures se monte à . . .	104,842 55
Total égal.	1,252,775 75

Cette dernière partie du crédit se compose de créances dont la liquidation n'a pu être effectuée avant la clôture de l'exercice 1845, qui a eu lieu le 31 décembre dernier, et de quelques autres dépenses de peu d'importance concernant l'exercice 1846 et qui n'ont pu être liquidées faute de fonds disponibles.

Ces créances font l'objet de l'état ci-annexé sous le n° 1.

Trois de ces créances présentent seules quelque importance; ce sont : 1° celle

qui concerne les travaux de dévasement exécutés à l'Escaut en 1845 (*voir* le n° 2 de l'état) ; elle s'élève à fr. 54,766-49 ; mais on remarquera qu'elle aurait pu être liquidée à concurrence de la somme de fr. 14,258-86, sur le chap. II, art. 10 du budget de l'exercice 1845, somme qui est restée disponible au profit du Trésor à la clôture du budget de l'exercice 1845, si l'envoi des pièces comptables avait pu avoir lieu en temps utile ; 2° celle de fr. 58,674-10 pour travaux effectués en 1844 et 1845, aux bâtiments du Ministère des Travaux Publics. Les n°s 15 à 21 de l'annexe n° 1 donnent le détail de cette somme. Voici, au surplus, quelques explications sur la nature des travaux dont il s'agit :

Les travaux d'appropriation des bâtiments de l'hôtel occupé aujourd'hui par le Département des Travaux Publics ont été divisés en trois devis s'élevant ensemble à la somme de fr. 79,935 44, savoir :

L'appropriation de l'hôtel.	fr. 20,465 44
Le bâtiment pour les bureaux, montant à.	45,000 00
Et le bâtiment pour les bureaux des postes, s'élevant à. . . .	14,500 00

Ces travaux ont été soumissionnés par le sieur Van Beneden, le 10 juin 1843, et la soumission a été approuvée le 16 du même mois par le Ministre des Travaux Publics.

Pendant l'exécution des travaux on a reconnu la nécessité d'augmenter les locaux, et l'on a été obligé d'approprier le bâtiment dépendant du même hôtel et situé rue Villa Hermosa, pour y placer les magasins du Ministère ainsi que les archives des postes et le logement du concierge vers cette rue.

La plupart de ces travaux n°s 15 et 14, ont été exécutés par le même entrepreneur et d'après les prix de son entreprise.

Le retard apporté dans la liquidation de ces travaux provient de ce que les intéressés n'en ont réclamé le paiement que longtemps après leur exécution, et des contestations qui sont survenues à la suite des vérifications des comptes.

L'appropriation d'une partie des mansardes en bureaux dans le grand bâtiment du Ministère des Travaux Publics a été soumissionné par l'entrepreneur Van Beneden, le 25 décembre 1844, pour une somme de 2,800 fr., et la soumission a été approuvée, le 27 du même mois, par M. le Ministre des Travaux Publics. — Après l'achèvement de ces travaux on a reconnu la nécessité d'augmenter le nombre des bureaux dans les mansardes ; le même entrepreneur a été chargé des travaux supplémentaires d'après les prix de sa soumission. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 2,597 fr. (n° 14). Le retard apporté dans la liquidation de ces travaux provient comme ci-dessus de ce que ledit entrepreneur n'en a réclamé le paiement que longtemps après leur exécution. — 3° Celle de fr. 21,857-40, qui fait l'objet du détail indiqué aux n°s 22 à 58 de l'annexe n° 1.

Cette dépense a eu pour objet des travaux extraordinaires et imprévus exécutés, en 1846, aux bâtiments civils. — On conçoit qu'il est extrêmement difficile d'évaluer exactement, à l'avance, ce que de nombreux et vastes bâtiments nécessiteront de réparations et d'entretien. Cette dépense est souvent même subordonnée à des circonstances fortuites.

En outre, il est important de faire connaître qu'on a prélevé sur le crédit affecté en 1846, à l'entretien des bâtiments civils une dépense d'environ 14,000 fr., pour la construction des trottoirs de la rue de la Loi, pour celle d'un pavillon au Ministère de la Guerre, travaux qui auraient dû être considérés comme constructions nouvelles, par conséquent comme étrangères à l'allocation d'entretien des bâtiments civils.

L'art. 2 du projet de loi rattache la susdite somme de fr. 104,842-55 au chapitre VIII, article unique, du budget de l'exercice 1846, parce que c'est à ce même article que les lois du 15 mai 1847 et du 2 mars 1848 ont rattaché les autres allocations supplémentaires pour les exercices 1845 et 1846.

J'arrive à la partie principale du crédit, c'est-à-dire aux dépenses de l'exercice 1847.

Ces dépenses concernent les services suivants :

<i>A.</i> Matériel de l'administration centrale. (Chap. I ^{er} , art. 3.)	fr.	22,660 86
<i>B.</i> Canal de Pommerœul à Antoing (travaux). (Chap. II, art. 5.)		9,802 12
<i>C.</i> Personnel de la Lys. (Chap. II, art. 13.)		102 00
<i>D.</i> Dendre (travaux). (Chap. II, art. 18.)		846 56
<i>E.</i> Bâtiments civils. (Chap. II, art. 42.)		3,028 00
<i>F.</i> Personnel des ponts et chaussées } et école du génie civil. } (Chap. II, art. 46.)		9,400 00
<i>G.</i> Chemin de fer. (Chap. III.)		1,086,287 48
<i>H.</i> Postes (matériel). (Chap. III, sect. 2, art. 15.)		8,283 18
<i>I.</i> Dépenses imprévues, non libellées au budget. (Chap VII, article unique.)		7,523 00
Total égal à la somme indiquée plus haut.		1,147,935 20

A. Matériel de l'administration centrale.

(Chap. I^{er}, art. 3.)

Somme demandée : fr. 22,660-86.

Ce déficit a été annoncé et justifié dans les Développements du Budget de

l'exercice 1848. (Voir page 5 et suivantes du Document parlementaire, annexe au n° 6.)

J'y ai fait connaître que les dépenses de matériel de l'exercice 1847 s'élevaient à plus de quarante mille francs (elles ont été de fr. 44,660-86); mais que j'espérais pouvoir les restreindre à 37,000 fr. en 1848. Ce chiffre ayant été admis par les Chambres, je crois superflu de revenir sur les explications qui ont été données à cette occasion.

Voici la décomposition, par nature de dépense, du chiffre précité de fr. 22,660-86.

Papiers et impressions	fr. 6,712 03
Papiers	1,311 00
Fournitures de bureau	972 55
Abonnements.	457 00
Chauffage	6,833 71
Éclairage	2,358 40
Entretien de locaux, du mobilier, etc.	4,036 17
Total égal.	<u>fr. 22,660 86</u>

Voici, en outre, le décompte général des dépenses de matériel de l'année 1847 :

Papier et impressions	fr. 12,540 48
Papier	2,310 00
Fournitures de bureau	2,125 10
Abonnements.	1,891 58
Reliures	570 45
Chauffage	8,483 71
Éclairage	2,569 40
Gens de service.	4,795 75
Entretien des locaux, du mobilier, etc.	9,410 39
Total.	<u>fr. 44,660 86</u>

B. Canal de Pommerœul à Antoing.

(Chap. II, art. 3.)

Somme demandée : fr. 9,802 12.

(Voir l'état, ci-annexé, sous le n° 2, et le rapport de l'ingénieur faisant fonction d'ingénieur en chef des ponts et chaussées dans la province de Hainaut qui fait l'objet de l'annexe n° 3.)

C. Personnel de la Lys.

(Chap. II, art. 13.)

Somme demandée : 102 fr.

Cette somme est destinée à solder le salaire d'ouvriers supplémentaires employés à la manœuvre du barrage de Vive-St-Éloy. La dépense avait été évaluée dans les développements du budget de l'exercice 1847 à 854 fr. (*Voir* page 31 du Document parlementaire, annexe au n° 5.)

Elle s'est élevée à 956 fr. On conçoit qu'il est difficile de déterminer d'avance le chiffre exact d'une dépense qui n'est pas fixe de sa nature.

D. Dendre.

(Chap. II, art. 18.)

Somme demandée : fr. 846-56.

(*Voir* l'état ci-annexé sous le n° 4).

E. Bâtiments civils.

(Chap. II, art. 42.)

Somme demandée ; fr. 5,028.

Après l'incendie de l'hôtel de la Cour des Comptes (en novembre 1846), on a été obligé de démolir les cheminées et les parties de mur qui menaçaient ruine ; ce travail a été fait d'urgence par l'entrepreneur Leemans, qui a été chargé en outre de construire une toiture provisoire en planches afin de mettre à l'abri de l'humidité le logement du concierge ainsi que les voûtes, etc.

Le retard apporté dans la liquidation de cette affaire provient de ce que la demande de démolir les cheminées, etc., et l'établissement d'une couverture en planches pour couvrir les voûtes et le logement du concierge, a été faite par la Cour des Comptes après l'envoi du devis estimatif pour la reconstruction de l'édifice et que, par conséquent, la somme de 5,028 fr. n'était pas portée au devis.

F. Personnel des ponts et chaussées et école du génie civil.

(Chap. II, art. 46.)

Somme demandée : fr. 9,400.

Les dépenses qui restent à payer à charge de cette allocation sont de deux espèces :

1° Les indemnités pour frais de route et de séjour des conducteurs des ponts et chaussées, en service ordinaire, qui ont été astreints, pendant l'année 1847, à des déplacements extraordinaires et qui ne jouissent pas d'indemnités fixes ou variables.

Ces indemnités sont liquidées à l'expiration de l'année, sur la présentation de propositions motivées des chefs de service.

Le travail relatif à ces indemnités n'est point encore parvenu au Département des Travaux Publics. Toutefois on peut évaluer dès à présent cette dépense à 4,000 fr. Elle a été, en 1846, de 6,102 fr. Il y aura donc économie de ce chef de 2,102 fr. sur la dépense de 1846.

2° Les indemnités des élèves de l'école du génie civil qui ont été envoyés sur les travaux de l'État pendant la campagne d'été de 1847.

Un arrêté du 14 avril 1847 a réparti 18 élèves de l'école du génie civil sur les travaux pour cette campagne. La durée du séjour sur les travaux est de quatre à cinq mois. L'indemnité à allouer à chaque élève étant en moyenne de 300 fr., la dépense à en résulter sera de 5,400 fr.

G. Chemin de fer.

(Chap. III.)

Somme demandée : fr. 1,086,287-43.

Le tableau suivant présente par article, les dépenses d'exploitation de l'exercice 1847, comparées avec les allocations votées au budget de cet exercice.

*Tableau des dépenses d'exploitation du chemin de fer pendant l'exercice 1847,
comparées avec les allocations votées au budget.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	DEPENSES DE L'EXERCICE 1847.	ALLOCATION accordée POUR 1847.	DIFFÉRENCE entre la dépense et l'allocation.	
			BONI.	DEFICIT.
§ 1 ^{er} Administration générale.				
ART. 1 ^{er} . Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	210,728 59	207,800 00	»	2 928 59
ART. 2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	152,965 43	154,750 00	1,784 57	»
§ 2. Service de l'entretien des routes et stations.				
ART. 3. Traitements des fonctionnaires et employés, etc.	118,242 27	122,125 00	3,882 73	»
ART. 4. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	1,575,710 88	1,292,000 00	»	85,710 88
ART. 5. Renouvellement de billes et fers..	1,422,751 53	1,424,000 00	1,268 43	»
§ 3. Locomotion et entretien du matériel.				
ART. 6. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.	152,556 27	153,940 00	1,383 73	»
ART. 7. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	5,740,045 47	5,510,000 00	»	450,045 47
ART. 8. Renouvellement du matériel hors d'usage et remplacement partiel des wagons découverts par des wagons couverts	772,568 58	500,000 00	»	472,568 58
§ 4. Service des transports.				
ART. 9. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, gardes-convois, etc.	410,276 76	404,000 00	»	6,276 76
ART. 10. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries.	754,487 56	644,600 00	»	89,887 56
§ 5. Frais de perception.				
ART. 11. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	222,427 77	227,000 00	4,572 23	»
ART. 12. Loyer des locaux pour la réception des marchandises.	8,669 84	7,800 00	»	869 84
§ 6. Service de la régie.				
ART. 13. Traitements et indemnités du personnel de la régie, fournitures de bureau, loyer des locaux, etc.	57,650 00	57,650 00	»	»
TOTAUX	9,518,860 77	8,243,665 00	13,091 71	1,086,287 48
A déduire le boni				15,091 71
Reste déficit réel				1,073,195 77

Il résulte de ce tableau que les allocations des art. 1, 4, 7, 8, 9, 10 et 12 présentent ensemble, comparées aux dépenses des mêmes articles, un déficit de fr. 1,086,287 48

Et que les allocations des art. 2, 3, 5, 6 et 11 présentent, sur les dépenses des mêmes articles, un excédant de 13,091 71

Ce qui constitue un déficit réel de fr. 1,073,195 77

Cependant, pour ne pas opérer de transfert, on demande, comme crédit supplémentaire, la somme de fr. 1,086,287-48, celle de fr. 13,091-71 restant disponible ou acquise au trésor.

Les développements suivants indiquent, par article, les causes qui ont rendu insuffisantes les allocations qui présentent un déficit.

§ 1^{er}. — *Administration générale.*

ART. 1^{er}. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés et gens de service; déficit fr. 2,928 59

Ce déficit n'est en réalité qu'un transfert; en effet, il résulte de ce que les indemnités pour frais de déplacement des vérificateurs du service des recettes, qui étaient comprises dans le chiffre de l'allocation de l'art 11, ont dû, par suite d'observations de la Cour des Comptes, être imputées sur l'art^g 1^{er}. Or, l'allocation de l'art. 11 présente un excédant de fr. 4,572-23, c'est-à-dire un excédant supérieur au déficit de l'art. 1^{er}.

§ 2. — *Service de l'entretien des routes et des stations.*

ART. 4. Main-d'œuvre, travaux et fournitures, etc.; déficit fr. 83,710 88

Ce déficit résulte de ce que pendant l'hiver 1846-1847 on a dû, par suite de la cherté des subsistances, augmenter le salaire des ouvriers qui n'étaient pas suffisamment rétribués, et de ce que l'on a dû faire exécuter divers travaux extraordinaires qui n'avaient pas été prévus dans les évaluations qui avaient servi de base à l'allocation; tels sont les travaux de parachèvement exécutés dans la tranchée de Cumptich pour somme de fr. 8,500

Les déblais de roche faits dans la vallée de la Vesdre, pour 6,500

Les niches de refuge construites dans les tunnels de la Vesdre, pour 1,000

Les clôtures en haies établies sur différentes lignes 18,000

L'élargissement des remblais de Farciennes à Tamines 2,000

Rechargement des voies, au moyen de gravier, entre Tamines et Namur 2,500

Augmentation des frais de pose de billes et rails par suite de l'augmentation pendant la discussion du budget de l'allocation demandée pour renouvellement de billes et rails 45,000

Ensemble. . . fr. 83,500

§ 3. — *Locomotion et entretien du matériel.*

ART. 7. Main-d'œuvre, travaux et fourniture, déficit . . fr. 430,045 47

Ce déficit résulte de ce que les convois ont parcouru, en 1847, un plus grand nombre de lieues que celui qui avait été prévu ; il résulte par conséquent de l'augmentation des transports.

Il a été voté au Budget de 1847 3,310,000 fr. pour un parcours présumé de 640,000 lieues (*voir* page 19 des Développements); la dépense était ainsi évaluée à fr. 5-17 par lieue de parcours.

Il a été dépensé fr. 3,740,045-47. mais les convois ont parcouru 761,814 lieues ; la dépense n'a donc été en réalité que de fr. 4-91 par lieue parcourue au lieu de fr. 5-17, ce qui donne une économie dans la dépense de fr. 0-26 par lieue de parcours.

ART. 8. Renouvellement du matériel hors d'usage, déficit. fr. 472,568 38

L'allocation votée au Budget de 1847 pour renouvellement du matériel était de 300,000 fr.; néanmoins mon prédécesseur crut pouvoir conclure pour cet objet des marchés jusqu'à concurrence de fr. 772,568-38, en stipulant dans l'arrêté d'approbation que cette somme serait imputée sur le Budget de 1847 jusqu'à concurrence des $\frac{4}{10}$ et sur le Budget de 1848 pour les $\frac{6}{10}$ restants.

Cette marche me semblant irrégulière en ce qu'elle aurait pour résultat de grever le Budget de 1848 d'une dépense qui lui est étrangère, j'ai cru que l'excédant de dépense de fr. 472,568-38 devait être reporté sur l'exercice 1847.

§ 4. *Service des transports.*

ART. 9. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés, gardes-convois, etc., déficit fr. 6,276 76

Ce déficit résulte de ce que, par suite de l'extension du service on a dû nommer en 1847, après le vote du Budget, 15 nouveaux gardes-convois dont les traitements, depuis la date de leur nomination jusqu'au 31 décembre, se sont élevés à la somme de fr. 6,276-76.

ART. 10. Main-d'œuvre, travaux, fourniture, etc., déficit fr. 89,887 56

Ce déficit se subdivise comme suit :

Salaires d'ouvriers au nettoyage des voitures, au chargement des marchandises	fr. 74,054 82
Indemnités pour pertes et avaries	771 92
Frais de camionnage et de factage	4,101 49
Dépenses diverses	10,959 33
Somme égale.	fr. 89,887 56

On voit que le déficit le plus considérable concerne les salaires d'ouvriers. Ce déficit résulte de l'extension du service et de ce que, par suite de la cherté des subsistances, on a dû élever le taux de quelques salaires qui étaient insuffisants.

Les autres déficits résultent exclusivement de l'augmentation des transports.

§ 5. — *Frais de perception.*

ART. 12. Loyer des locaux pour la réception des marchandises,
déficit fr. 869 84

Ce déficit résulte de ce que le bureau intérieur de Gand pour la réception des marchandises étant devenu insuffisant, on a dû en prendre un plus vaste en location.

Avant de terminer le chapitre du chemin de fer, nous ferons remarquer qu'en 1847, on n'a pas dépassé le chiffre total des allocations votées pour le personnel; en effet, ces allocations étaient les suivantes :

ART. 1 ^{er} . Personnel de l'administration générale.	fr. 207,800 00
ART. 3. Personnel de l'entretien des routes et stations.	122,125 00
ART. 6. Personnel du service de locomotion et entretien du matériel.	153,940 00
ART. 9. Personnel du service des transports.	404,000 00
ART. 11. Personnel du service de perception.	227,000 00
Total des allocations pour le personnel.	<u>1,094,865 00</u>

Les dépenses se sont élevées :

Pour l'art. 1 ^{er} , ci.	fr. 210,728 59
Id. 5	118,242 27
Id. 6	152,556 27
Id. 9	410,276 76
Id. 11	222,427 77
Total des dépenses de personnel.	<u>1,094,031 66</u> 1,094,031 66
On a même réalisé une économie de.	<u>835 54</u>

H. *Postes.*

(Chap. III, sect. 2, art. 15.)

Somme demandée : fr. 8,285 18.

Les créances arriérées concernant le service des postes comprises dans le relevé ci-joint (annexe n° 5), n'ont pu être liquidées par insuffisance de l'allocation.

cation portée au budget de l'exercice 1847 (chap. III, sect. 2, art. 15 matériel).

La dépense pour frais d'impression, papiers, etc., n'avait d'abord été évaluée qu'à une somme de 55,000 fr.; mais en réalité ces frais ont absorbé près de 80,000 fr., ce qu'il faut attribuer au prix élevé des impressions avant l'adjudication au mois d'octobre dernier, et en grande partie aussi à l'introduction d'un nouveau mode de comptabilité, ainsi qu'à la création de plusieurs bureaux de poste, qui ont exigé un nombre beaucoup plus considérable d'états et de feuilles d'avis.

Pendant l'année écoulée, l'administration a également fait confectionner une assez grande quantité de timbres et de sacs à dépêches, dépenses qui, selon toute apparence, ne se reproduiront pas en 1848.

Il est à remarquer du reste que, si l'allocation du matériel a été dépassée, par contre l'art. 14 (personnel) présente un boni de plus de 40,000 fr., provenant de ce que la plupart des emplois nouveaux n'ont été créés que vers le milieu, ou même dans les derniers mois de l'exercice 1847.

I. Dépenses imprévues non libellées au budget.

(Chap. VII, article unique.)

Somme demandée : fr. 7,523.

Cette somme est destinée, comme l'indique l'état ci-annexé sous le n° 6, à solder des travaux d'urgence au canal d'Eyne et aux digues de Lillo.

Cette dépense n'ayant pas été comprise dans les prévisions d'aucun article du budget, a été rattachée, pour ordre, au chapitre des dépenses imprévues et *non libellées au budget*.

Je crois devoir déclarer, en terminant, que ce projet de loi est d'une extrême urgence, parce qu'il renferme, surtout au chapitre relatif au chemin de fer, des créances très-considérables pour lesquelles un ajournement de liquidation serait de nature à mettre certains établissements dans une position fâcheuse et provoquerait, sans doute, de la part des créanciers, des mises en demeure judiciaire qui exposeraient l'État à payer des intérêts considérables.

La législature appréciera, sans doute, toute l'importance que ces considérations reçoivent de circonstances actuelles et elle voudra déférer au vœu que j'exprime d'être en mesure de satisfaire, le plus tôt possible, au paiement des créances qui font l'objet du présent projet de loi.

Le Ministre des Travaux Publics.

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.



Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera aux Chambres, en
Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Un crédit supplémentaire de un million deux cent cinquante-deux mille sept cent soixante-quinze francs soixante-quinze centimes (1,252,775-75) est alloué au Département des Travaux Publics pour solder les dépenses arriérées de l'exercice 1846 et des années antérieures.

ART. 2.

Ce crédit sera réparti de la manière suivante :

Exercice 1846.

Chap. VIII, art. unique. Dépenses arriérées de l'exercice 1846
et des années antérieures. fr. 104,842 55

Exercice 1847.

Chap. I ^{er} , art. 3. Matériel de l'administration	
centrale.	22,660 86
Chap. II, art. 3. Canal de Pommerœul à	
Antoing.	9,802 12
A reporter. . . fr.	32,462 98

Report.	fr. 52,462 98
Art. 15. Personnel de la Lys	102 00
Art. 18. Dendre.	846 56
Art. 42. Bâtiments civils. — Tra- vaux d'urgence à la Cour des Comptes, etc.	5,028 00
Art. 46. Personnel des ponts et chaussées et école du génie civil.	9,400 00
Chap. III, art. 1 ^{er} . Personnel de la direction centrale	2,928 59
Art. 4. Entretien des routes et des stations. — Main-d'œu- vre, etc.	83,710 88
Art. 7. Locomotion et entretien du matériel. — Main- d'œuvre, etc.	450,045 47
Art. 8. Renouvellement du maté- riel hors d'usage, etc.	472,568 38
Art. 9. Personnel du service des transports	6,276 76
Art. 10. Main-d'œuvre, etc., du service des transports.	89,887 56
Art. 12. Service de la perception. — Loyer des locaux pour la réception des marchan- dises.	869 84
Art. 15. Matériel des postes.	8,285 18
Chap. VII, art. unique. Dépenses imprévues non libellées au budget	7,523 00
Total égal. fr.	1,252,775 75

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publi-
cation.

Donné à Bruxelles, le 16 mars 1848.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

VEYDT.

Le Ministre des Travaux Publics,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXE N° 1.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DE LA CRÉANCE.	OBJET DE LA CRÉANCE.	Observations.
1	H. Ogez, avoué, à Anvers.	87 52	Honoraires et frais relatifs à une intervention dans une contestation élevée par les entrepreneurs du réendiguement de Lille.	Cette créance n'a pu être liquidée sur le chap. II, art. 35 du budget de 1843, par suite de l'envoi tardif de l'état de dépenses. Il est resté disponible sur cette allocation à la clôture de l'exercice une somme de fr. 1,381-08.
2	J.-B. Dutoit, entrepreneur, à Chereq.	34,766 49	Paiement des trois derniers quarts du montant de son entreprise des travaux de dévasement du lit de l'Escaut dans la traverse de Tournay.	Insuffisance du chap. II, art. 10 du budget de l'exercice 1843. Cette insuffisance aurait pu cependant être diminuée d'une somme de fr. 14,258-86, qui est restée disponible sur cette allocation, si l'envoi d'un certificat de paiement n'avait été fait tardivement au Département des Travaux Publics. Ce retard est venu de ce que les travaux n'ont pu être achevés dans le délai prescrit par le cahier des charges par suite de diverses causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur.
3	H.-J. Fermont, entrepreneur, à Gand.	3,266 67	Montant d'une retenue faite sur le prix de son entreprise des travaux d'entretien de la Lys en 1843.	Chap. II, art. 12 du budget de l'exercice 1843. Cette retenue a été opérée du chef de la non exécution à l'époque prescrite par le cahier des charges, des deux tiers présumés des travaux de dévasement en 1844, de la partie de la Lys comprise entre le pont dit <i>Verlorenhoest</i> et l'écluse de la Pêcherie à Gand. En présence d'un arrêté ministériel qui a accordé à l'entrepreneur Fermont une prolongation de délai pour l'achèvement des dits travaux, et des rapports qui sont parvenus au Département des Travaux Publics et qui constatent que les travaux de dévasement dont il s'agit ont été effectués par cet entrepreneur en même temps que les travaux qui lui ont été adjudgés en 1843, pour l'entretien de cette rivière, il y a lieu de rembourser cette retenue. Il est à observer qu'il est resté à la clôture du budget de l'exercice 1843, une somme de fr. 3,441-64, disponible sur l'art. 12 du chap. II.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DE LA CRÉANCE.	OBJET DE LA CRÉANCE.	<i>Observations.</i>
4	Allard, avocat, à Bruxelles.	860 06	Honoraires et déboursés relatifs à une intervention dans une contestation survenue entre le Département des Travaux Publics et les entrepreneurs du réendiguement de Lillo.	Cette créance n'a pu être liquidée; aucuns fonds n'étant alloués au budget de 1846, pour le service des polders.
5	La veuve Lelouchier, à Mons.	146 00	Abonnement à la <i>Gazette de Mons</i> , pendant les années 1844, 1845 et 1846.	Le paiement de cette créance a été réclamé dans le courant du mois de décembre 1847; c'est ce qui n'a pas permis d'en opérer la liquidation sur les crédits des exercices auxquels elle se rapporte.
6	Brialmont, ingénieur de la société Cockerill à Seraing.	125 00	Indemnité pour avoir assisté dans le courant de l'année 1845 aux essais d'un système d'attache ayant pour but d'empêcher le déraillement des convois.	Cette indemnité a été réglée par un arrêté royal du 24 décembre 1847.
7	Colens, avoué à Gand ...	154 68	Honoraires et déboursés dans une affaire intentée à l'administration des chemins de fer en 1845, du chef de pertes et d'avaries.	Les états de ces dépens ne sont parvenus au Département des Travaux Publics que le 17 décembre 1847.
8	De Brauwere-Knockaert, à Courtrai.	210 75	Indemnité du chef de perte d'un paquet de soieries expédié par le chemin de fer le 7 avril 1845.	Cette affaire qui a donné lieu à des contestations a été terminée dans le courant du mois de février 1848.
9	Le directeur de la régie des chemins de fer.	552 88	Indemnité pour dégâts causés aux récoltes, etc., par suite de l'étude du tracé du chemin de fer d'Entre-Sambre-et-Meuse.	Cette somme a été payée aux intéressés sur les fonds affectés à la surveillance des chemins de fer concédés. Cette fausse interprétation ayant été reconnue et régularisée dans les comptes que le directeur de la régie a rendus du chef de l'emploi des fonds versés entre ses mains, il en résulte qu'il est actuellement à découvert de cette somme.
10	Devroye, imprimeur à Bruxelles.	559 50	Impression de divers documents publiés par le Département des Travaux Publics, à l'occasion du projet de loi du chemin de fer du Luxembourg.	

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DE LA CRÉANCE.	OBJET DE LA CRÉANCE.	Observations.
11	Directeur de la régie des chemins de fer.	1,518 00	Remboursement du loyer du local occupé par les bureaux de la régie et de la prime d'assurance contre incendie, pour l'année 1846.	Le contrat de bail stipulant que le paiement du loyer serait fait dans les 15 jours de l'échéance, sous peine de résiliation, il a été indispensable d'en faire l'avance.
12	La baronne de Joigny et consorts	123 50	Emprise de terrain effectuée en 1841 pour la construction du barrage d'Autry.	De longues contestations ont eu lieu au sujet du paiement de cette emprise. Elles ont été applanies récemment.

*Ministère des Travaux Publics. — Bâtiment vers la rue Villa-Hermosa.
(Exercice 1844 et 1845.)*

		121 00	Plomberie.
		270 00	Toitures.
		219 00	Vitrierie.
		290 00	Zinc.
		7,515 00	Maçonnerie, menuiserie.
		616 00	Magasin et trottoirs.
13	Vanbeneden	995 00	Plafonds.
		4,544 00	Bâtiment du concierge rue Villa-Hermosa et magasin pour les bureaux des postes.
		5,083 00	Citerne.
		881 50	Écuries et remises.
14	Idem.	2,597 00	Mansardes.
15	Gaunoit	1,170 55	Enduits.
16	Vanbeneden	6,034 09	Menuiserie.
17	Luppens	968 82	Plomberie.
18	Vermeulen	1,058 00	Serrurerie.
19	Duluaat.	2,127 85	Papier de tenture.
20	Fleissen	2,715 95	Id. pose.
21	Payen-Allard	4,069 54	Peinture.

Palais de Tervueren et dépendances. (Exercice 1846.)

22	Stuckens	645 25	Châssis de fer aux haras.
----	----------------	--------	---------------------------

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DE LA CRÉANCE.	OBJET DE LA CRÉANCE.	Observations.
-------------	-------------------------	------------------------------	-------------------------	---------------

Musées. (Exercice 1846.)

23	Payen-Allard	718 34	Peinture.	
24	Waffelaer	270 13	Plomberie.	

Temple des Augustins. (Exercice 1846.)

23	Minique-Henrivaux.....	538 70	Toitures.	
----	------------------------	--------	-----------	--

Haute-cour militaire. (Exercice 1846.)

26	Idem	527 71	Toitures.	
----	------------	--------	-----------	--

Cour des Comptes. (Exercice 1846.)

27	Vanbeneden	1,113 83	Menuiserie.	
28	Minique-Henrivaux.....	536 31	Toitures.	
29	Payen-Allard	48 68	Peinture.	
50	Mathieu-Luppens	228 65	Plomberie.	
51	Deldime	165 14	Marbrerie.	
52	Vermeulen	120 10	Serrurerie.	
53	Dehaen	70 20	Vitrierie.	
54	Fleissen.....	174 46	Espagnolettes.	

Ministère de la Guerre. (Exercice 1846.)

55	Vanbeneden	1,410 82	Menuiserie.	
56	Payen-Allard	1,269 69	Peinture.	
57	Van den Eynde.....	484 33	Pierre-de-taille.	
58	Boisgelat.	539 04	Papier de tenture.	

Ministère de l'Intérieur. (Exercice 1846.)

59	Payen-Allard	200 18	Peinture.	
40	Van den Eynde.....	699 69	Pierre de taille.	
41	Heissen.....	69 40	Tapiserie.	

N° D'ORDRE.	NOMS	MONTANT	OBJET	<i>Observations.</i>
	DES INTÉRESSÉS.	DE LA CRÉANCE.	DE LA CRÉANCE.	

Ministère des Affaires Étrangères. (Exercice 1846.)

42	Minique-Henrivaux.....	409 09	Toitures.	
43	Coulon.....	239 80	Plomberie	
44	Rompen.....	58 88	Zinc.	

Ministère de la Justice. (Exercice 1846.)

45	Leemans	994 04	Menuiserie.	
46	Gaunoit.....	275 11	Enduits-plafonds.	
47	Vanbeneden	1,710 02	Ménagerie.	
48	Payen-Allard.....	539 46	Peinture.	
49	Debremaecker	299 98	Marbrerie.	
50	Duluat.....	163 80	Papier de tenture.	
51	Vermeyleen	280 63	Serrurerie.	
52	Dehaen	168 61	Vitrerie.	

Hôtel du Gouvernement provincial. (Exercice 1846.)

53	Leemans	3,542 23	Maçonnerie.	
54	Gaunoit	203 99	Enduits.	
55	Payen-Allard	2,963 90	Peinture.	
56	Devis	103 78	Papier de tenture.	

Soubassement des Ministères. (Exercice 1846.)

57	Van de Eynde.....	742 76	Pierre de taille, etc.	
58	Duchateau.....	50 28	Pavage.	
TOTAL DE L'ANNEXE N° 1.		104,842 53		

ANNEXE N° 2.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DE LA CRÉANCE.	OBJET DE LA CRÉANCE.	<i>Observations.</i>
1	Deflinne-Duez, à Péruwelz.	9,802 12	Pour solde des travaux d'entretien tant ordinaire qu'extraordinaire du canal de Pommerœul à Antoin, pendant l'exercice 1847.	Insuffisance du crédit alloué au chap. II, art. 5 du budget de 1847, par suite des frais extraordinaires qu'a exigé l'alimentation des machines à vapeur de Blaton. Voir le rapport ci-annexé sous le n° 3 de l'ingénieur faisant fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées dans la province de Hainaut, qui contient des explications à cet égard.

ANNEXE N° 3.

Mons, le 28 août 1847.

MONSIEUR LE MINISTRE ,

Une somme de 72,489 fr. a été portée, cette année, au Budget du Département des Travaux Publics pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration à exécuter au canal de Pommerœul à Antoing, ainsi que pour l'alimentation de ce canal par les machines à vapeur.

Sur cette somme, j'ai eu l'honneur de soumettre à votre approbation un état de travaux à effectuer, s'élevant à 59,000 fr., me réservant d'employer la différence, soit la somme de 13,489 fr., au paiement des frais d'alimentation.

Quoique ces derniers frais, qui doivent être d'autant plus élevés que les sécheresses sont plus prolongées, soient essentiellement variables de leur nature, j'avais cependant lieu de croire, d'après l'expérience des années antérieures, que la somme de 13,489 fr. devrait suffire pour les couvrir.

Les dépenses faites par l'État depuis l'alimentation par régie, des machines de Blanton, ne s'étaient en effet élevées :

En 1842, à la somme de	.	.	.	.	fr.	13,601	79
En 1843, id.	.	.	.	.	.	13,523	96
En 1844, id.	.	.	.	.	.	9,945	51
En 1845, id.	.	.	.	.	.	5,799	77
En 1846, id.	.	.	.	.	.	13,489	00

Mes prévisions ne se sont pas réalisées, et je ne puis attribuer ce résultat qu'aux sécheresses prolongées de l'été 1846, de l'hiver dernier et de l'été 1847, qui ont produit un abaissement considérable dans les niveaux des eaux de cette province, et une grande diminution dans le produit des eaux de source.

L'année dernière, les machines à vapeur de Blaton n'ont travaillé que pendant 2,996 heures, soit 391 heures avant le chômage de la navigation qui avait été fixé du 25 août au 25 septembre, et 2,605 heures depuis le moment de la remise des eaux jusqu'au 31 décembre inclusivement. Cette année la durée du travail, du 1^{er} janvier jusqu'au 5 août, époque fixée pour la baisse des eaux, par arrêté ministériel du 14 mai dernier, a déjà été de 2,545 heures.

En admettant donc qu'il ne fallut plus faire travailler les machines de Blaton pour alimenter le canal d'Antoing que pendant un nombre d'heures égal à celui de l'année dernière, soit à 2,605, la durée totale du travail, pendant l'année entière, serait de 5,150 heures.

En évaluant, d'après cette base, la dépense à faire pour l'alimentation du canal d'Antoing et en ayant égard au prix payé cette année pour le charbon, on peut admettre qu'elle s'élèvera au moins à la somme de. fr. 25,076
 et comme la somme disponible n'est que de. 13,489

Il y aura un déficit de. . . fr. 11,587

Si les fonds disponibles au budget de votre département ne pouvaient vous permettre, Monsieur le Ministre, de pourvoir à cette dépense extraordinaire, je pense qu'il conviendrait, dans ce cas de retarder le paiement des sommes dues à l'entrepreneur Deflinne-Duez pour les travaux qu'il a effectués, jusqu'à ce qu'un crédit supplémentaire ait été voté par les Chambres.

L'ingénieur faisant fonctions d'ingénieur en chef,

Signé, WELLENS.

ANNEXE N° 4.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DE LA CRÉANCE.	OBJET DE LA CRÉANCE.	Observations.
1	P. Spitaels, à Grammont.	864 36	Indemnité annuelle pour les manœuvres de son moulin, exécutées dans l'intérêt de la navigation de la Dendre.	L'allocation du chap. II, art. 18 du budget de l'exercice 1847 est totalement absorbée. Cette indemnité n'était d'ailleurs pas comprise dans les prévisions de dépense qui ont servi à former le chiffre de ladite allocation.

ANNEXE N° 5.

1	G Stapleaux	2,676 65	Fourniture de papiers.
2	Le même	2,481 90	Frais d'impressions.
3	Hochsteyn	968 71	Menues dépenses de bureau.
4	Palate	192 75	Transport des dépêches.
5	Pierre	209 25	Id.
6	Allard	79 84	Fournitures faites au bureau ambulant de l'Ouest.
7	Ramoen	12 00	Transport des dépêches.
8	Verniers	10 00	Id.
9	J. Delfosse	122 40	Frais d'impressions.
10	Godin et fils	640 00	Fourniture de papiers.
11	Le percepteur des postes, à Mons.	689 30	Travaux d'appropriation du bureau de la perception.
12	Id., à Gand	130 00	Remplacement d'un messager piéton.
13	Id., à Courtray	50 40	Réparation de sacs à dépêches.
	TOTAL	8,283 18	

ANNEXE N° 6.

N° D'ORDRE.	NOMS	MONTANT	OBJET	<i>Observations.</i>
	DES INTÉRESSÉS.	DE LA CRÉANCE.	DE LA CRÉANCE.	
1	J. Vander Banck , entre- preneur à Audenaerde.	4,525 00	Parfait paiement des travaux exécutés d'urgen- ce aux talus du canal d'Eyne.	Cette créance n'a pu être liqui- dée, le budget du Département des Travaux Publics de 1847 ne com- prenant aucune allocation pour l'entretien de ce canal.
2	P. Sano, entrepreneur.	3,000 00	Parfait paiement des travaux exécutés d'urgen- ce pour le gazonnement, le paillasonnage et l'ense- mencement de la nouvelle digue de Lillo.	Cette créance n'a pu être liqui- dée, le budget du Département des Travaux Publics de 1847 ne com- prenant aucune allocation pour le service des polders.
	TOTAL.....	7,525 00		

